

---

# SESSION DE HONG KONG DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Hong Kong (Chine), 12 et 15 décembre 2005

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Date et lieu

1. La session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra dans la matinée et l'après-midi du lundi 12 décembre et dans l'après-midi du jeudi 12 septembre 2005. La première journée commencera par une brève cérémonie inaugurale qui sera suivie par deux séances de travail; la seconde journée comptera une séance de travail.

2. La session se déroulera dans la salle Grand Ballroom de l'hôtel Harbour Plaza Hong Kong situé à Kowloon sur le front de mer, sur la rive opposée à celle du Hong Kong Convention and Exhibition Centre où se tiendra la sixième Conférence ministérielle de l'OMC (voir le plan).



Harbour Plaza Hong Kong  
20 Tak Fung Street  
Whampoa Garden, Hunghom  
Kowloon, Hong Kong  
Téléphone : +852 2621 3188  
Fax : +852 2621 3328  
Site Web : <http://www.harbour-plaza.com/>

### **Participation et inscription**

3. La participation à la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC sera régie par les principes généraux énoncés à l'article 2 des règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC adoptées à sa session de Bruxelles, en novembre 2004.

4. Tous les délégués à la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC doivent remplir un formulaire d'inscription ci-joint (affiché aussi sur le site Web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/HK05/registration.pdf>) et le retourner à l'adresse suivante :

Union interparlementaire  
5, Chemin du Pommier  
Case postale 330  
Le Grand-Saconnex / Genève  
CH-1218 Suisse  
Fax : +41 22 919 4160  
Adresse électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Toute modification concernant la composition de la délégation devra également être signalée à l'adresse ci-dessus.

5. Les mesures de sécurité à Hong Kong seront très strictes au moment la Conférence ministérielle de l'OMC. Seules les personnes dûment accréditées et portant le badge officiel de la Conférence de l'OMC auront accès à la zone entourant le Centre de convention. L'accès à l'hôtel Harbour Plaza Hong Kong sera soumis à moins de restrictions, mais sera néanmoins contrôlé.

6. Il est souhaitable que, dans la mesure du possible, les délégués à la réunion parlementaire fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle de l'OMC car cela règlera nombre de questions d'organisation et de sécurité. Ainsi, les délégués qui sont membres de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle auront libre accès tant au Centre de Convention qu'aux locaux de la réunion parlementaire.

7. Par contre, les délégués à la réunion parlementaire qui se rendront à Hong Kong hors du cadre de la délégation officielle de leurs pays à la Conférence ministérielle de l'OMC devront obtenir un badge spécial "Réunion parlementaire". Pour se le procurer, ils devront :

- a) S'inscrire auprès du Secrétariat de l'UIP jusqu'au 15 novembre 2005 au plus tard en utilisant le formulaire d'inscription ci-joint, faute de quoi, l'inscription sera impossible.
- b) A leur arrivée à Hong Kong, se présenter en personne au guichet d'inscription parlementaire du Bureau d'inscription de la Conférence ministérielle, situé à la Bibliothèque centrale de Hong Kong, à l'adresse suivante :

Hong Kong Central Library  
66 Causeway Road  
Causeway Bay, Hong Kong
- c) Présenter un passeport en cours de validité et se faire photographier sur place. Les passeports seront vérifiés en fonction de la liste de noms soumise par l'UIP.
- d) En cas de perte du badge, en informer immédiatement le bureau d'inscription et solliciter par écrit un badge de remplacement.

### **Liste des délégués**

8. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au commencement de la réunion parlementaire. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP jusqu'au 15 novembre 2005. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible d'établir une liste révisée sur place. Celle-ci sera établie après la fin de la session et affichée sur le site Web de l'UIP à <http://www.ipu.org/splz-f/hk05.htm>. Les

délégués sont aimablement priés de signaler tout changement dans la liste provisoire au secrétariat de la réunion avant 17 heures le jeudi 15 décembre.

### **Modalités de travail**

9. Les modalités d'organisation de la Conférence seront conformes aux règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC adoptées à sa session de Bruxelles, en novembre 2004.

10. L'ordre du jour et le programme de travail de la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC seront établis par le Comité de pilotage de la Conférence qui siégera à Genève les 22 et 23 septembre 2005. Ils seront distribués peu après, avec la lettre d'invitation officielle.

11. Les grands thèmes de la réunion seront examinés l'un après l'autre durant les séances plénières. Les débats sur chacun de ces thèmes seront lancés par des rapporteurs qui disposeront, chacun, de huit minutes pour présenter leurs documents de travail. Les délégués pourront prendre part au débat en faisant de brèves interventions ou en posant des questions. Le débat sera ouvert, aucun discours officiel ne sera prononcé. En raison du caractère informel du débat, aucune liste d'orateurs ne sera établie à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

12. Le projet de document final de la réunion sera établi par le Comité de pilotage et communiqué aux participants en temps utile avant la session, conformément à l'art. 7.1 des règles de procédure. Des dispositions particulières concernant la soumission d'amendements au projet (article 7.2 des règles de procédure) seront annoncées sur place.

### **Langues**

13. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

### **Documents**

14. Les seuls documents officiels de la session seront le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs, le projet de document de résultat élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le secrétariat.

15. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant au thème de la session pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

### **Réception officielle**

16. L'Assemblée populaire nationale de la Chine invite tous les délégués à la session parlementaire à un buffet à 13 heures le 12 décembre à l'hôtel Harbour Plaza Hong Kong.

### **Visas**

17. Les dispositions en vigueur concernant l'entrée sur le territoire de Hong Kong peuvent être consultés sur le site Web du gouvernement hôte à l'adresse [http://www.immd.gov.hk/ehtml/hkvisas\\_4.htm](http://www.immd.gov.hk/ehtml/hkvisas_4.htm). Il appartient à chaque délégué nécessitant un visa pour Hong Kong de faire les démarches requises pour l'obtenir en temps utile.

### **Hôtels**

18. Les frais de séjour hôtelier sont à la charge des délégués à la session parlementaire. Le nombre de chambres d'hôtel disponibles à Hong Kong au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC sera très limité. De fait, la quasi-totalité des hôtels situés à proximité du Centre de Conventions et Expositions de Hong Kong ont été réservés par les autorités de la région administrative spéciale de Hong Kong à l'intention exclusive des délégations officielles assistant à la Conférence de l'OMC.

19. Les délégués parlementaires se rendant à Hong Kong avec la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle de l'OMC ne devraient pas avoir besoin d'une assistance puisque leur hébergement sera prévu.

20. Pour les délégués parlementaires se rendant à Hong Kong indépendamment de la délégation officielle de leur pays à la Conférence de l'OMC, l'Assemblée populaire nationale de la Chine a réservé en bloc un nombre de chambres à l'hôtel Harbour Plaza Hong Kong où se tiendra la session parlementaire. Pour y obtenir une chambre, chaque délégué devra remplir le formulaire de réservation ci-joint et le retourner dès que possible et **au plus tard le 15 septembre 2005**, directement à l'hôtel, en utilisant les coordonnées indiquées sur le formulaire. Les chambres seront attribuées dans l'ordre de réception des demandes. En raison de la très forte demande d'hébergement dans les hôtels de Hong Kong au moment de la Conférence de l'OMC, l'hôtel ne peut garantir aucune réservation au-delà de cette date limite.

21. Les délégués peuvent aussi faire leurs propres arrangements en matière d'hébergement à Hong Kong, y compris dans des hôtels de catégories inférieures. A cette fin, ils peuvent se mettre en contact avec l'agence mandatée par les autorités du pays hôte, à savoir :

International Conference Consultants, Ltd.  
Unit 301, The Centre Mark, 287-299 Queen's Road Central, Hong Kong  
Téléphone : +852 2559 9973 / +852 8108 8389  
Fax : +852 2547 9528  
Adresse électronique : [mc6hotel@icc.com.hk](mailto:mc6hotel@icc.com.hk)  
Site Web : <http://www.icc.com.hk/mc6hotel>

On notera toutefois que cette agence s'occupe principalement des réservations hôtelières pour les participants officiellement accrédités à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC.

### Divers

22. Pour tout renseignement concernant le climat, la monnaie, les transports locaux, les télécommunications, la restauration et les services médicaux à Hong Kong, veuillez vous reporter au site Web du gouvernement hôte la sixième Conférence ministérielle de l'OMC à l'adresse suivante : <http://www.wtomc6.gov.hk>.

### Compléments d'information

23. Toute demande d'information complémentaire concernant la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

Union interparlementaire  
5, Chemin du Pommier  
Case postale 330  
Le Grand-Saconnex / Genève  
CH-1218 Suisse  
Fax : +4122 919 41 60  
Courrier électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

*et*

Parlement européen  
Secrétariat de la commission du commerce  
international  
ATR 3K76  
Rue Wiertz  
B-1047 Belgique  
Fax : +322 283 12 51  
Courrier électronique : [XP-INTA@europarl.eu.int](mailto:XP-INTA@europarl.eu.int)